
NOTE BIO (79) 166 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A. M. BURGHARDT, DG I, ET A
M. LECOMTE, DG VIII

REUNION DE LA COMMISSION, 16 MAI 1979

LA COMMISSION A CONSACRE LA PLUS GRANDE PARTIE DE SA
REUNION D'HIER A L'ELABORATION DE L'ETAT PROVISIONNEL
DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1980. CET ETAT SERA PRESENTE
AUJOURD'HUI A LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DU BUDGET ET DEMAIN
EN SALLE DE PRESSE PAR M. STRASSER, DIRECTEUR GENERAL.

■

NNNN

P. Cerf

GPP

B I/19 4486 17/5/79

Cerf

HARMONISATION DES ACCISES (J. CARROLL)

LA COMMISSION, SUR ■ INITIATIVE DE M. BURKE, A ADOPTE UNE COMMUNICATION AU CONSEIL QUI PROPOSE UNE SOLUTION DE COMPROMIS AUX PROBLEMES CONCERNANT LES PROPOSITIONS DE DIRECTIVE POUR L'HARMONISATION DE LA STRUCTURE (MAIS PAS DES TAUX) DES IMPOTS A LA CONSOMMATION, AUTRES QUE LA TVA, SUR LA BIERE, LE VIN ET L'ALCOOL.

JE VOUS RAPPELLE QUE LA COMMISSION EN 1972 ET ■ 1973 A SOUMIS AU CONSEIL UNE SERIE DE PROPOSITIONS VISANT UNE TELLE HARMONISATION. LE CONSEIL A SUSPENDU SES TRAVAUX SUR CES PROPOSITIONS A LA FIN DE 1974 MAIS, SUITE A UNE COMMUNICATION DE LA COMMISSION, A RECOMMENCE EN FEVRIER 1978 SON EXAMEN DES PROJETS DE DIRECTIVE VISANT L'HARMONISATION DES STRUCTURES DROITS D'ACCISES SUR LE VIN, LA BIERE ET L'ALCOOL.

EN DECEMBRE 1978, LE GROUPE DES QUESTIONS FINANCIERES DU CONSEIL A TERMINE L'EXAMEN TECHNIQUE DES TROIS PROPOSITIONS ET A SOUMIS UN RAPPORT AU COREPER DEGAGEANT LES PRINCIPAUX PROBLEMES DE ■ PRINCIPE. LA PRESIDENCE FRANCAISE ENVISAGE D'INSCRIRE CES TROIS PROPOSITIONS A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL EN JUIN.

LA PRES■EN■TE COMMUNICATION DE LA COMMISSION PROPOSE UNE SOLUTION DE COMPROMIS POSSIBLE AUX PRINCIPAUX PROBLEMES.

LE VIN: LE PROBLEME RELEVE DU FAIT QU'ACTUELLEMENT L'ITALIE N'A

■-----
PAS D'ACCISE■ SUR LE VIN; L'ALLEMAGNE N'A PAS D'ACCISE SUR LE VIN DE TABLE MAIS IMPOSE TOUS LES AUTRES ET LE LUXEMBOURG N'IMPOSE PAS SES PROPRES VINS MAIS IMPOSE TOUS LES AUTRES. TOUS LES AUTRES ETATS MEMBRES APPLIQUENT DEJA DES ACCISES SUR LE VIN. EN PLUS, L'ITALIE INSISTE SUR L'ETABLISSEMENT D'UNE RELATION GLOBALE ENTRE LES NIVEAUX DE TAXATION DE LA BIERE ET DU VUN. LA COMMISSION PARTAGE LE SOUCI DE L'ITALIE DE REDUIRE LES TAUX LES PLUS ELEVES DAS ACCISES SUR LE VIN.

LE COMPROMIS PROPOSE, DONC, QUE LE CONSEIL ADOPTE UNE RESOLUTION PREVOYANT QUE LES TAUX DE TVA APPLICABLES A LA BIERE ET AU VIN SOIENT IDENTIQUES ET QU'UN ■ RAPPORT SOIT ETABLI ENTRE LES TAUX D'ACCISE APPLICABLES ■ALA BIERE ET AU VIN. CE RAPPORT SERAIT EN FONCTION DU RAPPORT RESULTANT DE LA COMPARAISON DE LA TENEUR EN ALCOOL DE CES DEUX BOISSONS (EN GROS, BIERE 1: VIN 3).

ON PROPOSE AUSSI QUE, CONTRAIREMENT A LA PROPOSITION INITIATLE DE LA COMMISSION, LES VINS DE LIQUEURS ET LES VINS AROMATISES AINSI QUE LES BOISSONS FERMENTEES (CID■RE ETC.) SOIENT TRANSFERES

////

NNNN

JC/md

17.5.79

433138

DE LA DIRECTIVE SUR L'ALCOOL A LA DIRECTIVE SUR LE VIN DANS LAQUELLE ILS CONSTITUERONT UNE TROISIEME CATEGORIE AUX FINS DE TAXATION (LES DEUX AUTRES ETANT CELLE DES VINS DE TABLE ET CELLE DES VINS MOUSSEUX).

ENFIN, LE COMPROMIS PROPOSE QUE DES DEROGATIONS A L'APPLICATION DE LA LA DIRECTIVE SUR LE VIN POUR CERTAINS VINS SOIENT ■■■■■■■■
■-----
ACCORDEES A L'ALLEMAGNE, A L'ITALIE ET AU LUXEMBOURG. QUELQUES POINTS SUR LA MODALITE DE LA DEROGATION PROPOSEE DOIVENT ETRE ENCORE DEFINIS AVANT LA TRANSMISSION DE LA COMMUNICATION AU CONSEIL.

■■ AIDE D'URGENCE A LA MOZAMBIQUE - IP 110.

RENDEZ-VOUS DE MIDI, 17 MAI 1979

■-----

MATERIEL DIFFUSE:

- DISCOURS DU PRESIDENT LE 16 MAI A LA CONFEDERATION DES INDUSTRIES BRITANNIQUES, LONDRES
- DISCOURS DU VICE-PRESIDENT HAFERKAMP LE 17 MAI "'DEUTSCHER SPRAKASSENTAG'", MUNICH
- RESUME DISCOURS DAVIGNON DEVANT LA PRESSE PERIODIQUE BELGE.

AMITIES,
P. CERF
NNNN

NNNN